

Mes chers amis,

C'est un plaisir renouvelé de vous retrouver pour cette cérémonie des vœux, à la fois simple et conviviale, somme toute, à l'image de notre commune.

Chaque année est marquée par des perspectives et des événements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement.

Au niveau état civil, nous avons enregistré 1 naissance, 2 mariages et 6 décès. Cette cérémonie est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalités.

Je souhaitais débiter ce discours par un sujet qui nous préoccupe tous : la population mais aussi votre Conseil Municipal: la fermeture de la boulangerie...

C'est un drame pour notre commune. Je tenais ce soir à vous dire que la municipalité fait tout ce qu'elle peut pour que la boulangerie rouvre à nouveau.

Mais nous ne sommes ni les propriétaires des murs, ni du bail commercial et c'est bien là le problème.

Les gérants actuels ont été mis en liquidation judiciaire. C'est un mandataire qui doit régler l'affaire, il avait un mois pour tenter de trouver un repreneur afin d'effacer la dette.

De notre côté nous avons pris contact avec la chambre de commerce, les propriétaires qui sont les anciens boulangers et les services du liquidataire Me Capel, mais jusqu'à aujourd'hui pas de repreneur, pas de solution dans l'immédiat. Désormais le matériel va être vendu aux enchères.

Dès la connaissance de la situation, nous avons rencontré des boulangers voisins de l'Isle Jourdain et d'Availles Limouzine,

mais aucun des deux ne voulait reprendre le fond de commerce, ils ont juste l'intention d'installer un dépôt de pain. Sachez que nous faisons notre possible pour trouver une solution, nous ne nous apitoyons pas sur notre sort. Nous poursuivrons nos efforts pour qu'un nouveau boulanger puisse s'installer. Une boulangerie à Adriers est viable au vu de l'implantation géographique éloignée de la concurrence et de la situation sur un axe passager. Les habitants du bourg mais aussi et surtout ceux des villages attendent avec impatience sa réouverture. Merci à Katia Robuchon qui assure l'intérim avec son dépôt de pain au Vival.

Je vous promets de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour que cette situation évolue dans le bon sens et je n'oublierai pas de vous tenir informés des résultats obtenus.

Nous l'avons fait en 2017, il serait trop long de faire ici le bilan des actions que nous avons menées à terme. Permettez-moi néanmoins de citer :

- les travaux d'assainissement rue du Villars, rue du Petit Paris: nous avons choisi de prendre comme maître d'oeuvre pour l'étude, l'appel à projet et le suivi de chantier Fabien Patrier, technicien à la communauté de communes; 4 entreprises ont répondu : la Colas, Arlaud, Capillon et STPR. C'est cette dernière qui a été retenue pour un montant de 58 743€ TTC, financé par un emprunt sur 20 ans au taux de 1,45% au crédit Mutuel. Nous avons bénéficié d'une subvention du Conseil Départemental de 6 062 €
- Nous avons profité de ce chantier pour réaliser au carrefour de la rue du Villars, rue des Chaffauds et rue des Ecoles un meilleur captage des écoulements d'eau et

aménager un trottoir, pour un montant de 9 383€ TTC dans le but d'éviter aux riverains de nouvelles inondations. Ces travaux ont été exécutés par les services techniques de la Communauté de Communes.

- Travaux de voirie: un bicouche a été réalisé route de Monterban pour un montant de 20 680€ TTC et à La Roche également un bicouche pour 1 167€.
- Nous avons demandé au SIMER une étude pour l'aménagement et la sécurisation de l'entrée d'Adriers par la route de Moulismes. Coût de l'étude : 3 420 €. Depuis la disparition des services de l'état qui nous faisaient ces études gracieusement, désormais tout a un coût. Le montant des travaux est estimé à 191 897€ TTC, de la rue des Lirettes au carrefour de la route de Bussière. Nous avons décidé de faire l'opération en 2 tranches: une première partie moins onéreuse de la Caillerie à la route de Bussière. Les travaux sont commencés pour un montant de 25 764 €. Pour la seconde partie, nous allons chercher des subventions. Nous souhaitons que des partenaires s'engagent à nos côtés car cette route est très fréquentée (trafic important de camions et véhicules de toutes sortes).
MERCI AUX ADJOINTS A LA VOIRIE POUR LEUR IMPLICATION (DEDE ET CHRISTOPHE) ainsi qu'à toute la commission communale.
- Acquisition d'un terrain à la Bouige pour transférer la mini station actuelle qui est implantée chez un particulier, pour un montant de 926 € : 116 € prix de la parcelle, frais safer 360€ et notaire 450€. Nous avons demandé une étude pour la réalisation de cette mini station très utile aux habitants de ce hameau.
- Nous avons également acquis une parcelle de 10 776m² à la Font Guillaud (en sortant d'Adriers sur la route de

Plaisance) à Jean-Claude Waunzell, au-dessus du bâtiment qu'Adial utilise actuellement, pour un montant de 21 552€. De ce fait, nous renforçons notre réserve foncière car il y a des demandes d'installation. Ce devrait être une belle opportunité pour continuer de développer notre zone artisanale...

- La commune a récupéré le presbytère, dont nous étions propriétaire mais qui était mis à la disposition de l'évêché. Ce dernier ne souhaitant plus en garder la jouissance, nous avons convenu avec la communauté paroissiale de séparer la parcelle en deux: la communauté conserve la salle en prenant à sa charge l'eau et l'électricité et dans la maison d'habitation, nous avons réalisé la rénovation pour 15 961 € : changement des ouvertures par l'entreprise Malpeyre 10 039€, la peinture et l'électricité 5 922€ ont été réalisées par le personnel communal qui a posé la clôture et aménagé les abords.
- Nous avons validé le devis pour la la toiture et la charpente de la chapelle d'Entrefins qui est dans un très mauvais état pour un montant de 8711€ TTC. Nous bénéficions d'une subvention de 1 000€ de la CCVG, les travaux vont se faire début 2018.
- Travaux prévus en 2017 mais qui vont être réalisés courant premier trimestre 2018 : mise aux normes d'accessibilité à la Maisonnée pour un montant de 16230€ TTC réalisée par les entreprises : MPS, SARL Gransagne, SARL Le Dréau et SARL Desbordes Frères. Mise en accessibilité de la salle polyvalente par les entreprises MPS et Michel Malpeyre pour un montant de 22 633€. MERCI à THIERRY pour son investissement et sa compétence pour tous ces travaux bâtiments.
- Nous avons réalisé un sentier d'interprétation "NATURE

ET DEVELOPEMENT DURABLE", avec l'appui de l'écomusée du montmorillonais et le travail de notre ami Jacques Dazas . Ce sont 6 panneaux sur un parcours autour du bourg de 3,5km. Le départ est sur la place de l'église. Chaque panneau est une interprétation spécifique de l'endroit où l'on se trouve, une traduction en version anglaise étant accessible avec des QR codes sur chacun d'eux. Merci à Ernest Gransagne pour sa participation à la traduction. Il nous reste à réaliser le panneau d'accueil qui sera fait en 2018. Le montant de l'opération est de 11 029 € TTC avec une aide FEADER de 6 433 €. Je vous invite à emprunter ce sentier si ce n'est pas encore fait. C'est facile grâce à la signalétique directionnelle disposée judicieusement tout le long du parcours et réalisée par Bernard ROTUREAU pour un montant de 426 € TTC.

- Acquisition du bâtiment de La Poste. Postimmo propriétaire du bâtiment nous avait proposé de l'acheter il y a 2 ou 3 ans, mais nous n'étions pas d'accord sur le prix de 100 000€. Au début de l'année, une demande d'un notaire parisien m'a interpellé quand elle est arrivée en mairie: un promoteur qui rachète des Postes comme la nôtre était sur le coup. J'ai appris depuis qu'il proposait 85 000€ à Immopost qui allait accepter. C'est pourquoi après réflexion en conseil municipal, vu la situation et l'historique de ce bâtiment, le conseil m'a autorisé à faire une proposition à 75 000€ qu'Immoposte a acceptée. Cet achat est financé par un emprunt réalisé auprès du Crédit Mutuel, au taux de 1,20%, avec un remboursement en 2018 de 5 000 €. Cette opération sera compensée par les loyers. La Poste conserve la partie guichet et verse à la commune un loyer annuel de 4 782 €. Nous louerons le logement situé à l'étage. Pour cela, des travaux sont

programmés : changement de huisseries 11 898 € par la SARL Menuiserie GRANSAGNE, plomberie 1 415 € par la SARL MPS. Un local d'environ 40m² (salle de tri) disponible pour une activité future nous procurera également un loyer supplémentaire.

- Pour le guichet de La Poste, nous avons rencontré avec mes adjoints, les dirigeants du courrier et de la banque postale. Ils sont venus nous proposer des évolutions, notamment de passer en agence postale communale comme il se fait presque partout mais l'employé qui tiendrait cette agence serait rémunéré par la commune. Même si une aide est octroyée par la poste, c'est très loin de couvrir tous les frais surtout pour un bureau qui a de l'activité. Autre proposition : un facteur guichetier : un postier ou une postière fait la distribution du courrier le matin dans le bourg et tient le guichet l'après-midi. Les expérimentations en cours donnent de bons résultats. Tout le monde est satisfait. Cela implique un changement d'habitude pour les usagers mais nous avons réussi à négocier une heure d'ouverture le samedi matin. Le Conseil Municipal a donné son accord à condition que La Poste s'engage à faire des travaux pour l'accueil au guichet. Nous prendrons en charge les travaux d'accessibilité.
- Achat d'un véhicule électrique : Notre vieux C 15 donnant de gros signes de fatigue, nous nous sommes renseignés lors du salon de la voiture électrique sur les caractéristiques de différents modèles, et les aides qui pouvaient être apportées. Notre choix s'est porté sur un KANGOO au prix de **23 144 €**. Nous avons bénéficié : d'un bonus écologique de **6 000 €** plus un super bonus de **4 000 €**. Pour la restitution du C 15, le garage nous a offert **1 200 €**. Dans le cadre du FSIL (Fonds de Solidarité à

l'Investissement Local, fonds européens) nous avons obtenu **6 993 €** par l'état. Le Kangoo neuf nous revient **4 951 €**. Dans 2 ans nous récupérerons la TVA **-3 753 €**. Au final, il ne restera à la charge de la commune que **1 198 €**. Il faut rajouter la batterie que nous avons en location pour 72 €/ mois. Nous l'utilisons depuis le mois d'octobre et nous en sommes très satisfaits.

- Durant cet été un chantier loisir avec la MJC Champ Libre a eu lieu. De nombreux enfants d'Adriers ont participé à la construction d'une cabane en brande et de mobilier intérieur avec des matériaux de récupération. Cette réalisation est visible dans les communaux de Chez Ranger. Merci pour leur soutien et leur aide précieuse à Jacques Dazas et Roger Durand.
- Travaux à l'école: durant les grandes vacances de la faïence a été posée dans la cuisine par le personnel communal, de l'évier à la hotte, afin de faciliter le ménage. Le plancher de la classe de la maternelle a été entièrement refait par l'entreprise Gransagne pour un montant de 4 483 € TTC. Notre école a connu l'arrivée d'une nouvelle institutrice, Agathe Bussière, et Amandine Rousseau a en pris la direction. Je les remercie pour le travail qu'elles accomplissent. Il nous est posé la question de conserver ou de changer les rythmes scolaires pour l'année à venir. Le Conseil Municipal a voté pour le maintien de la semaine à 4,5 jours, vu que l'aide de l'état est maintenue à 50 € par enfant. Par contre, la nouvelle Communauté de Communes ne financera plus toutes les sorties scolaire à hauteur de 50%, ce qui est bien dommage et qui pénalise encore les enfants de nos écoles rurales. C'est la commune qui assurera ce manque à gagner car il n'est pas question de priver les enfants de ces sorties. Merci à Christiane pour

son implication au niveau de l'école.

- Au secrétariat de mairie, nous avons renouvelé le standart, l'ancien étant devenu obsolète.
- Votre maire ayant plus de disponibilité et pour ne pas gêner le travail du secrétariat, nous avons acheté un ordinateur portable, ainsi qu' un vidéoprojecteur et 4 micros HF pour un montant de 1 066 € et 1 lot de 100 chaises pour 2 098 € à la salle polyvalente.
- Longtemps restée dans les placards, nous avons ressorti l'idée de créer un logo pour la commune. Presque tous nos voisins en sont dotés, alors nous ne voulions pas en rester là. Suite à une consultation auprès d'un jeune créateur qui cherche à se lancer, nous avons rencontré Etienne Fillon dont les grands parents sont originaires du Vigeant (la famille Blanchet), et lui avons transcrit ce que nous souhaitions. Il nous a fait plusieurs propositions que nous avons affinées en conseil municipal pour arriver à ce résultat : les verdure du bocage, le bleu du plan d'eau, la pale de l'éolienne, le sommet du point culminant, la tour fortifiée de l'église et le i un tronc d'un chêne.
- Au niveau de la CCVG, nous avons transféré l'instruction du droit des sols, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et la contribution au SDIS, les 2 premières étant trop lourdes à supporter pour une petite commune comme la nôtre et pour le SDIS c'est pour s'harmoniser avec nos nouveaux voisins.

Par contre pour le transfert de la compétence Voirie, le Conseil Municipal a voté contre à l'unanimité pour les raisons suivantes : perte de l'autonomie communale, peu de visibilité sur l'avenir, versement d'un montant sans avoir la certitude que des travaux seront réalisés. Pour nous il reste à charge 64% des routes à continuer d'entretenir avec quel budget ? Et quel appui

technique depuis la dissolution du syndicat de voirie ? Et enfin le risque de perte de marché pour les entreprises locales.

- Durant cette année 2017, nous avons voté une motion contre deux résolutions : la perte du traitement des cartes nationales d'identité au secrétariat de mairie et la fermeture de la trésorerie de l'Isle Jourdain.
- Je rappelle aux parents que pour les enfants de la commune nous avons passé une convention avec le centre de vacances du CPA de Lathus: la commune verse 20% du coût du séjour par enfant et la CCVG donne 50 €.
- Les taux d'imposition sont restés inchangés, une modification a été apportée sur le foncier bâti où la part communale a baissé de 18,20 à 15,28%, mais en contrepartie la part Comcom a augmenté de 3%, ceci afin d'harmoniser les taxes au niveau de la nouvelle CCVG, le manque pour la commune étant reversé dans le cadre d'un pacte fiscal.
- Nous avons vendu la licence 4 de l'ancien restaurant pour 3 000€, avant que celle-ci ne soit périmée à Mme Koolman de Queaux.
- Christophe Chassat a été prolongé en contrat CUI, il donne entière satisfaction.
- Suite à l'ouragan IRMA qui a sévi sur les Antilles, le Conseil Municipal par solidarité a voté une aide de 150 €.
- Nous déplorons toujours des incivilités à la Tuffière: malgré les affiches, des gravats et divers déchets autres que verts continuent d'y être déposés. Ce serait regrettable pour tous de devoir fermer ce site.
- La fête de l'automne, malgré une météo défavorable a connu le succès qu'elle mérite. Ce sont plus de 400 repas qui ont été servis et les animations étaient à la hauteur de l'évènement. Bravo à toute l'équipe et aux nombreux

bénévoles derrière le président Dédé Berthomier.

- Je vous informe que les derniers dimanches du mois, nous avons la chance de pouvoir bénéficier de concert : "La pause musicale" dont le principe est de changer l'image que les gens ont de la musique classique en privilégiant des surprises et ça marche. Guillaume est violoncelliste, Tomoko sa compagne est violoniste. Nous mettons la salle à leur disposition, l'entrée est libre, une participation est souhaitée.
- Bravo et merci à tous les bénévoles qui s'investissent dans nos associations: le foot, les parents d'élèves, la chasse, le club en avant toujours, les donneurs de sang, la maisonnée, les anciens d'Algérie, et la toute dernière Lir'ambulant, dirigée collégialement par une dizaine de personnes qui partagent l'envie de créer du lien autour des livres, en organisant ou en prenant part à des événements culturels, ouverts à tous les publics. Depuis 2 ans, la librairie organise des séances de lecture en plein air pendant l'opération "Lire en transat" avec la bibliothèque d'Adriers, les bibliothèques du secteur et la MJC Champ Libre. Bravo à toute l'équipe de la présidente Gwénaëlle Breton.
- Je tiens encore une fois à remercier chaleureusement tous les acteurs économiques de notre commune, les artisans, les commerçants, les entreprises, l'ESAT, les services de santé et la toute dernière installation: le cabinet de sophrologie Sophr Aroma de Valérie Gransagne. Elle vous accueille au 12 rue principale.
- Mon billet d'humeur cette année est pour la société d'éolienne Volkswind :

En 2003, lors de l'étude pour l'installation d'éoliennes, la municipalité de l'époque, en accord avec le promoteur

(Valorem) avait rejeté l'idée de trois parcs de 5 éoliennes, considérant que l'impact sur le territoire communal aurait été trop important. Le projet avait donc été revu pour l'implantation des dix machines actuellement en fonction.

Malgré plusieurs rencontres avec les responsables de Volkswind, plusieurs délibérations défavorables et contre **l'avis unanime des élus**, à chaque fois nous leur avons exprimé notre souhait de ne pas implanter de nouvelles machines, en expliquant que nous attendons de voir les retombées des 2 parcs existants; cette société a poursuivi ses études pour une installation de 10 éoliennes de 180 m de hauteur (30 m de plus que celles existantes). En outre, aucune réunion n'a été organisée pour informer les habitants de notre commune, et toutes les démarches auprès des propriétaires ont été réalisées à notre insu.

Contrairement à la société Valorem qui avait travaillé en parfaite collaboration et transparence avec les élus et qui avait informé tout au long de l'avancée du projet les habitants d'Adriers, l'attitude de Volkswind est contestable, choquante et leurs procédés sont déplorables.

Ce projet étant soumis à enquête publique qui débute le 22 janvier, chacun pourra faire connaître son avis. N'hésitez pas à venir exprimer votre sentiment sur le registre prévu à cet effet à la mairie.

- Avant de conclure et finir sur une note positive, les projets pour 2018:
- il y a bien sûr tous les travaux prévus en cette fin d'année qui vont se réaliser
- l'installation d'une entreprise sur le terrain à la Font

Guillaud

- et bien évidemment l'ouverture de la maison de santé et l'installation de la pharmacie à l'emplacement de l'ancien restaurant. Les travaux de la maison de santé sont commencés; elle accueillera Mme Mousset, les infirmières et un local sera disponible. Mais une jeune docteresse de nationalité Belge a pris une option pour venir exercer à partir d'octobre 2018 et je dois la rencontrer rapidement. La maison de santé est gérée par la comcom qui a la compétence. Pour la pharmacie, c'est nous la commune qui avons la compétence. Le maître d'oeuvre vient d'être retenu: c'est la société OG2L pour un montant de 7 885 € HAT. Les plans sont en cours de finition, le montant total des travaux s'élèverait à 107 536 €. Nous avons fait des demandes de subventions DETR pour 28 299 €, FSIL 13 932 €. Une subvention du conseil départemental dans le cadre du dispositif Activ 3 de 23 800 €, est déjà acquise mais sera versée à la fin des travaux, prévus juillet 2018. Nous avons réalisé un emprunt en même temps que celui du bâtiment de La Poste pour avoir un taux intéressant de 1,20% sur 15 ans. Là aussi il sera couvert par un loyer. Nous sommes impatients de voir Jean et Mélina dans leur nouveau local.

-

Au milieu de ces grandes structures Régions, Comunautés de communes qui ne cessent de grossir et qui s'éloignent de plus en plus du citoyen, votre maire et son conseil municipal continueront de se battre pour défendre la ruralité et pour qu'Adriers puisse continuer de vivre et de se développer.

Devant vous je tiens à remercier sincèrement tous les membres du Conseil Municipal pour leur implication, leur soutien et leur travail. C'est un réel bonheur de travailler dans la sérénité et le respect. Merci au personnel communal pour son engagement et son dévouement.

Avant de partager le verre de l'amitié et les accompagnements qui sont préparés cette année par Gildas et Laëtitia Raffin pour le salé, par Eric et Aurélien Mesmin pour le sucré et avec les traditionnels escargots de la Gaingauderie.

Souhaitons-nous, malgré les difficultés de toute sorte, une foi solide en un avenir meilleur. A toutes et à tous, mes chers amis, je souhaite au nom du conseil municipal et des services municipaux BONNE ANNEE 2018 !!!